

Image not found or type unknown



## Se retourner contre une société de juriste...

Par **fl103**, le **05/05/2009** à **11:53**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un fond de commerce depuis quelques années, et suis en difficulté...après changement de cabinet comptable et discussion avec ce dernier, je suis persuadé que le montage financier d'origine était absolument irréaliste, et a provoqué notre situation actuelle (honoraires non pris en compte dans le prévisionnel, procès perdus pour vice de forme..etc etc) ..et ceci non par manque de compétence mais par interet privés du premier cabinet et de la société conseil.. Est-ce réaliste de porter plainte ou existe t'il une solution plus simple et plus " économique " ?rnrnMerci de votre réponse...